



Procès-verbal de la séance du Conseil Général

Séance du 12 décembre 2018 selon convocation.

La séance débute à 19h30 sous la présidence de M. Jérémie Crisinel, Président.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel.
2. Assermentation des nouveaux membres.
3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Préavis n°2018-04 concernant le budget 2019.
5. Préavis n°2018-05 concernant un fonds de roulement.
6. Préavis n°2018-06 concernant l'éclairage public – renouvellement des sources lumineuses.
7. Rapport de gestion annuel 2017 du fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable.
8. Communications de la Municipalité.
9. Propositions individuelles et divers.

L'ordre du jour est accepté sans remarques.

1. Appel.

Sont absents excusés:

Mmes Aerni Anne-Marie, David Isabelle, Gachet Marie-Eve, Gogniat Florence, Laurent-Zeller Véronique, Perey Anne-Lise. M.M. Aerni Alain, Füllemann François, Gachet Yann, Jordan Didier, Laurent Marc-Olivier et Weber Patrick.

Est absent non-excuse:

M. Mazenauer Laurent.

Le Conseil Général compte à ce jour 41 membres, 28 sont présents pour débiter cette séance.

2. Assermentation des nouveaux membres.

Aucun nouveau membre n'est assermenté.

3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2018 est accepté à mains levées, à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

4. Préavis n° 2018-04 concernant le budget 2019.

Chaque membre a reçu le préavis n° 2018-04, le budget 2019 ainsi que le rapport de la commission des finances. M. le Syndic commente le budget page par page en énumérant les postes aux variations importantes. Le budget 2019 présente un excédent de charges CHF 84'836.- Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues par M. Bertrand Ménard et recommandent d'accepter le préavis n°2018-04. Il n'y a pas de questions, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission des finances



concernant le préavis n° 2018-04 sur le budget 2019 sont acceptées à mains levées sans abstention ni avis contraire.

5. Préavis n° 2018-05 concernant un fonds de roulement.

Chaque membre a reçu le préavis n° 2018-05 et le rapport de la commission des finances. M. le Syndic nous explique que durant l'année 2018, ils ont rencontrés quelques difficultés liées au manque de liquidités et que pour cette raison il serait nécessaire de contracter un fonds de roulement supplémentaire. Au vu du budget 2019 présenté et du flux de liquidités envisagés, la Municipalité demande un fonds de roulement de maximum CHF 400'000.-, étant entendu qu'ils n'utiliseront que le strict nécessaire. Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues par M. Daniel Reymond et recommandent d'accepter le préavis n° 2018-05. Il n'y a pas de questions, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission des finances concernant le préavis n° 2018-05, demande d'un fonds de roulement, sont acceptées à l'unanimité, sans abstention ni avis contraire.

6. Préavis n°2018-06 concernant l'éclairage public – renouvellement des sources lumineuses.

Chaque membre a reçu le préavis n°2018-06, le rapport de la commission ad hoc ainsi que le rapport de la commission des finances. M. Michel David fait une présentation au beamer pour donner quelques compléments d'information. Le projet consiste au remplacement de toutes les sources lumineuses au sodium du réseau EP de Rueyres par des sources lumineuses LED. Une mise sous compteur des 2 départs d'alimentation du réseau d'éclairage public est prévue. Un abaissement nocturne de 50 % entre 23h00 et 05h00 fait partie intégrante du projet. Coût du projet pour la commune CHF 30'000.- déduction des subventions du Canton faite. Le financement ; CHF 15'000.- par le fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable et CHF 15'000.- par emprunt au meilleur taux, amortissement sur 15 ans. Le rapport de la commission ad hoc est lu par M. Olivier Bourgeois et recommande d'accepter le préavis n° 2018-06. Le rapport de la commission des finances est lu par M. Jean-Luc Baehler et recommande également d'accepter le préavis n° 2018-06. M. Bertrand Ménard demande si la technologie avec des détecteurs avait été étudiée ? M. Michel David répond que non car ça coûterait beaucoup plus cher. M. Mathieu Duc demande si tout le lampadaire devait être changé ? M. Michel David dit qu'on ne change pas le mât mais uniquement les sources. Il n'y a plus de questions, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission des finances ainsi que les conclusions du rapport de la commission ad hoc concernant le préavis n° 2018-06 sont acceptées à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

7. Rapport de gestion annuel 2017 du fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable.

Chaque membre a reçu le rapport de gestion annuel 2017, il mentionne le nombre de subventions allouées durant 2017 et également depuis le début du fonds. M. Michel David nous informe que dans le règlement du fonds, il est mentionné qu'un rapport annuel doit être présenté, mais il n'y a pas de vote à effectuer, donc pas de préavis ni de rapport de commission.



8. Communications de la Municipalité.

M. le Syndic nous informe que la Municipalité est à la recherche d'un intendant pour la gestion du casino environ 2 heures par semaine, soit avec les nettoyeurs ou sans.

Il nous présente un tableau comparatif des taux d'imposition des communes avoisinantes.

Plusieurs communes devront certainement augmenter leurs taux pour 2020.

Ensuite, il nous a présenté un joli power-point avec un point de situation des projets à mi-législature. Il a parlé du développement de la scierie, de l'entretien et l'aménagement des routes et croisées, de la défense incendie, du réseau d'eau, des classes du collège à transformer, du règlement des constructions, du projet abandonné d'une déchetterie intercommunal, de l'entretien intérieur de l'église, du cimetière et pour finir de la fibre optique. M. le Syndic nous informe que le contrôle des habitants sera regroupé avec les communes de Bercher et Fey dans les nouveaux locaux de l'administration communale de Bercher, les détails seront indiqués dans la prochaine feuille de Chêne. Le 6 janvier, il sera possible de ramener son sapin de Noël devant l'église où un vin chaud sera servi pour fêter la nouvelle année. Le 21 juin 2019, une animation aura lieu sur la place du village à l'occasion de la fête de la musique.

9. Propositions individuelles et divers.

M. Gilles David annonce qu'un vin chaud sera servi à la déchetterie le samedi 22 décembre. Il rappelle également que les égouts ne sont pas une poubelle et prie la population de ne rien jeter dans les WC. M. le Syndic le remercie pour son travail, pas toujours agréable, à la STEP et essaie de tout faire pour que ça s'améliore.

M. Daniel Laux dit que les trains direct ont été supprimé, est-ce définitif ? M. le Syndic dit que oui, en vue de la cadence des trains toute les 15 minutes prévue depuis Echallens dès l'été 2019.

M. le Syndic remercie le conseil pour les objets acceptés. Il souhaite à chacun de belles fêtes de fin d'année.

La date du prochain conseil n'a pas été fixée pour l'instant.

M. le Président remercie la Municipalité, les commissions ainsi que le bureau pour le bon travail effectué et souhaite aussi de bonnes fêtes à tous.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h53.

Le Président:

La secrétaire: